



CAP-Ensemble ! [cap-ensemble@agriculture.gouv.fr](mailto:cap-ensemble@agriculture.gouv.fr)

## CAP DES IAE – 19 FÉVRIER 2019

---

### DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Une CAP est le lieu où se croisent les vœux de carrière des agents et les besoins des services et des établissements. C'est ici que se jouent un futur lieu de vie, le regroupement d'une famille, l'issue d'une situation professionnelle difficile... Dans le corps aux multiples compétences qu'est celui des IAE, c'est aussi bien souvent le point de départ pour une orientation vers une nouvelle structure ou un nouveau métier qui vont enrichir tout le parcours professionnel.

En voulant vider les CAP de leur substance, nos dirigeants semblent occulter tout le travail de ces instances et le nombre de difficultés qui y sont désamorçées ; l'écoute des représentants des personnels vis-à-vis des collègues ; l'attention que nous attirons sur des situations qui auraient pu être mal comprises ... sans parler des dossiers perdus qui sont rattrapés à temps. Ce sont autant de mal-être et de recours qui sont évités. C'est notre point de vue. Mais c'est aussi celui du Conseil économique, social et environnemental qui a estimé dans un récent avis que renoncer aux garanties d'équité apportées par les CAP serait une erreur porteuse de risques de dérives et de contentieux.

Une CAP est finalement aussi un observatoire des situations individuelles qui nous permet collectivement d'œuvrer pour l'amélioration de la gestion du corps en proposant des mesures opportunes.

Nous espérons donc que ce mandat sera riche de dialogues et de débats, dans un respect réciproque.

Voici quelques observations avant de dérouler l'ordre du jour :

— L'exercice de construction de la liste d'aptitude va s'ouvrir. C'est une voie d'accès au corps tout aussi légitime que l'examen professionnel et complémentaire de ce dernier. Or il semble qu'un *a priori* soit en train de s'installer parmi certains managers, selon lequel les plus jeunes devraient être aiguillés systématiquement vers l'examen professionnel. Nous ne sommes pas d'accord avec cette vision simplificatrice. Par ailleurs, nous observons que la liste proposée par nos IGAPS pour 2019 comporte des collègues en toute fin de carrière ; il est utile de s'interroger sur le bénéfice retiré par ces agents suite à leur inscription, notamment au vu des contraintes liées à la mobilité obligatoire pour valider ce changement de corps. Pourquoi avoir attendu tout ce temps avant de reconnaître les capacités de ces agents à occuper un poste d'IAE ?

En outre, nous attendons toujours la dernière version de la note de service relative aux parcours professionnels des catégories A, qui aurait pu faciliter certaines mobilités dès le printemps 2019.

— Les négociations sur le RIFSEEP ne sont toujours pas annoncées. Notre attente n'a que trop duré ! Nous vous rappelons que de nombreux collègues, notamment dans l'enseignement technique, supérieur et à l'international, attendent le nouveau dispositif pour mettre fin à une inégalité de traitement inacceptable. Et que dire aux agents qui souhaitent faire mobilité ce printemps ? Qu'ils font un pas vers l'inconnu s'agissant de leur régime indemnitaire ?

— Par ailleurs, nous avons été saisis à plusieurs reprises sur la position statutaire d'IAE affectés dans des établissements publics (EPA ou EPIC dérogatoire) de l'État. En effet le statut du corps des IAE prévoit que ceux-ci sont placés en position normale d'activité (PNA). Force est de constater que certains ont été recrutés sous contrat de droit public et qu'ils ont été débarqués de ces établissements sans autre forme à la fin de leur contrat ! Il est anormal que de telles situations se soient produites et CAP-Ensemble demande que tous les cas similaires qui seraient encore effectifs soient régularisés sous la forme de PNA.

— Enfin, il est du devoir de notre ministère d'harmoniser la gestion de l'ensemble des IAE quelle que soit leur structure. À ce titre, il aurait été judicieux d'imposer à l'ONF de réunir sa commission paritaire spéciale (CPS) avant la présente CAP. Celle-ci se tiendra le 21 mars, complètement déconnectée de la CAP d'aujourd'hui. Quel gâchis !

— Pour finir, nous rappelons l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique, qui rend obligatoire l'état des lieux genré des agents promouvables. C'est aussi une étape nécessaire dans la démarche de labellisation de notre ministère.

Malheureusement, après la CAP de novembre 2018 où la sous-représentation des femmes à la promotion au grade d'IAE-HC était flagrante, nous renouvelons le constat aujourd'hui sur la proposition de liste d'aptitude : seulement 25% de femmes sur la proposition de nos IGAPS, alors qu'un tiers des candidats sont des candidates... Pour mémoire, la proposition de liste 2018 était équilibrée à 50-50.

Cet état des lieux genré a-t-il été effectué et pris en compte ?

#### **Vos élus et experts à la CAP des IAE**

Gilles Van Peteghem (gilles.vanpeteghem@efa-cgc.com)

Hélène Duchemin (helene.duchemin@efa-cgc.com)

Maurice Chalayer (maurice.chalayer@educagri.fr)

Géraldine Chadirat (geraldine.chadirat@haute-garonne.gouv.fr)

Lionel Richoilley (lionel.richoilley@onf.fr)

Stéphanie Clarenc (stephanie.clarenc@agriculture.gouv.fr)